

MOV1.2.CBNRM2: A

Document stratégique d'élaboration du plan de gestion du Carré Djolu Befale

Par Camille Likondo Lokonga, Heartland Conservation Process Spécialist

Tables des matières

1	LA VA	LEUR UNIQUE DE LA MACRO ZONE	3
2	LES C	ARACTÉRISTIQUES DU CARRÉ DJOLU BEFALE	4
2	2.1 ASP 2.1.1 2.1.2 2.2 ASP	ECTS PHYSIQUES Démarcation et description des limites de l'aire Topographie, Cours d'eaux, Caractéristiques physiques ECTS ÉCOLOGIQUES ECT SOCIO ECONOMIQUES Parties prenantes intéressées. Sentiers, axes de transport, principaux centres économiques et infrastructures.	4 4 4 6 6
	2.3.3 2.3.4	Activités socio économiques Menaces, défis futurs et tendances pouvant affecter les ressources	
3	LES C	CONDITIONS DÉSIRÉES ET OBJECTIFS	10
4	STRA	TEGIE DE POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS	10
5	EQUI	PE DE PLANIFICATION : RESPONSABILITES ET ROLES	10
	5.1 CHE5.2 SPE5.3 SOC5.4 SPE5.5 JURI	EF D'EQUIPE CIALISTE EN GIS CIO - ANTHROPOLOGUE CIALISTE EN GENRE ISTE TE DORME DES ONG LOCALES	10 10 11 11 11
6	ANAL	YSE DU PROCESSUS LEGAL POUR L'APPROBATION DU PG DES CBNRM	11
	6.2 PLA6.3 PER6.4 CAL	TUT JURIDIQUE ACTUEL ET FUTUR DE L'AIRE :	11 12 12
7	STRA	TEGIE DE PARTICIPATION PUBLIQUE	12

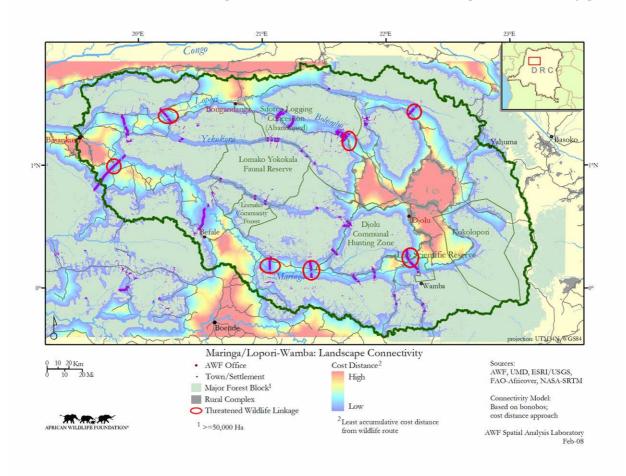
1 La valeur unique de la macro zone

Lors de l'atelier de l'analyse des menaces et opportunités dans le Landscape MLW (Kinshasa, décembre 2004), le Carré Djolu Befale avait été identifié parmi les trois macro zones d'intervention prioritaire (PA1, CBNR2 & CBNRM5) comme une zone potentielle pour la mise en place d'une forêt communautaire.

En effet, l'analyse participative des cartes satellitaires de la végétation et des résultats indicatifs de la collecte des données de base au niveau du Landscape par les représentants des parties prenantes a montré que le bloc forestier était une macro zone à multi usage : possibilité d'assurer la conservation des espèces protégées telles que les bonobos et l'utilisation rationnelle de la faune par le contrôle de la chasse. Pour cela, après étude de faisabilité (Mars, 2005) et sensibilisation des communautés locales (octobre 2005), une collecte des données bio socio économiques devrait avoir lieu dans la macro zone en vue de vérifier l'abondance et la distribution de la faune (grands mammifères) et des activités humaines.

Comme résultats, la collecte des données de base indiquera le contraire : réduction de la biodiversité, affectés par la forte intensité des activités humaines. La pression de la chasse étant sévère et semblant avoir affecté l'abondance actuelle de différentes espèces de grands mammifères (Likondo, 2006).

Fallait – il abandonner pour autant? Non, plutôt changer de direction. En effet, le carré Djolu Befale revêt une valeur unique dans l'ensemble du Landscape MLW. Bien que faible en biodiversité, cette zone servirait de couloir migratoire entre la RLFY et la RSL. Sa gestion peut contribuer au rétablissement de la connectivité de l'ensemble du Lsndscape MLW, rendant ainsi celui – ci viable du point de vue écologique.



L'objectif du présent document consiste à développer la stratégie à mettre en vue d'aboutir à cette condition désirée. En même temps, cette stratégie vise également à développer l'agriculture, l'élevage, la

pisciculture dans les zones sylvo agropastorales tels que demandées par les représentants de la population locale lors des ateliers d'analyses des menaces et opportunités dans la macro zone (Février et Mai, 2007).

2 Les caractéristiques du carré Djolu Befale

2.1 Aspects physiques

2.1.1 Démarcation et description des limites de l'aire

Le carré Djolu – Befale est localisé entre 0°40'18,12" et 0°06'17,92" latitude nord et entre 21°41'48,1" et 22°38'37,1" longitudes est. L'altitude moyenne varie entre 300 et 400 mètres. Ce bloc forestier est délimité par l'axe routier fermé allant de Djolu, Lingomo, Mompono, Wamba, Bokondo et Djolu, de plus ou moins 4000 km² de surface et de 345 km de circonférence. La zone forestière est située dans 04 secteurs administratifs appartenant à 02 territoires (Befale et Djolu), situés entièrement dans le District de la Tshuapa (Province de l'Equateur).

2.1.2 Topographie, Cours d'eaux, Caractéristiques physiques.

Les plus grands cours d'eaux sont constitués de Bolombo, Duale et Lomako. Plusieurs affluents se jettent sur ces trois grands cours d'eaux pour découper la zone ciblée en plusieurs portions écologiques. Le climat de cette zone forestière est tropical, avec deux saisons de pluies ; de mi – septembre à mi – novembre et de mars à avril et deux saisons sèches : de janvier à février et de juin à août (Thompson-Handler, 1990). Les températures moyennes journalières varient très peu, moins de 3°C par an (JP Van de Weghe, 2002).

2.2 Aspects écologiques

9 ordres, 17 familles et 32 espèces de grands mammifères ont été identifies dans ce bloc forestier. 04 espèces sont totalement protégées, 17 partiellement protégées et 11 ne le sont pas. Les grands mammifères protégés tels que l'éléphant de forêt, le bonobo, le léopard, etc. sont toujours présents dans le terroir (Likondo, 2006).(Voir tableau 1)

Tableau 1 : Indices d'abondance des espèces

	Langue vernaculaire		Statut de	Abondance	
Groupe taxonomique	Longando	Lomongo	protection	Total	IKA
1. Ordre:Artiodactyles					
1.1. Famille: Bovidae					
1.1.1. Cephalophus callipygus	Bofala	Bofala	Non	607	1,51
1.1.2. Cephalophus dorsalis	Bombende	Bomende	Partielle ¹	822	2,05
1.1.3. Cephalophus monticola	Mboloko	Mboloko	Partielle	410	1,02
1.1.4. Cephalophus nigrifrons	Bongundju	Bongundu	Non	187	0,47
1.1.5. Cephalophus silvicultor	Lisoko	Lisoko	Partielle	548	1,37
1.1.6. Hyemoschus aquaticus	Etambe	Entambe	Partielle	95	0,24
1.1.7. Tragelaphus spekei	Mbuli	Mbuli	Partielle	151	0,38
Total 1.1				2820	7,03
1.2. Famille: Suidae					
1.2.1. Potamocherus porcus	Nsombo	Nsombo	Partielle	1026	2,56
Total 1.2				1026	2,56
Totaux 1				3846	9,58
2. Ordre: Carnivores					
2.1. Famille: Felidae					
2.1.1. Felis aurata	Lowa	Lowa	Partielle	9	0,02
2.1.2. Panthera pardus	Nkoy	Nkoy	Partielle	22	0,05
Total 2.1				31	0,08
2.2. Famille: Herpestidae					
2.2.1. Atilax paludinosus	Buundju	Wundu	Non	5	0,01
2.2.2. Crossarchus alexandri	Efandja	Efandja	Non	50	0,12
Total 2.2				55	0,14

100 F 111 M 141	I	1	Ī		
2.3. Famille: Mustelidae					0.05
2.3.1. Aonyx congica	Liyoko	Liyoko	Partielle	8	0,02
Total 2.3				8	0,02
2.4. Famille: Nandinidae					
2.4.1. Nandinia binotata	Mbiyo	Mbeo	Non	2	0,00
Total 2.4				2	0,00
2.5. Famille: Viverridae					
2.5.1. Civettictis civetta	Yoo	Djoo	Non	11	0,03
Total 2.5				11	0,03
Totaux 2				107	0,27
3. Ordre: Chiroptères					
3.1. Famille: Pterpodidae					
3.1.1. Lissonycteris angolensis	Lolema	Lolema	Non	3	0,01
Total 3				3	0,01
4. Ordre: Hyracoides					
4.1. Famille: Procavidae					
4.1.1. Dendrohydrax arboreus	Eeleka	Bombol wa liko	Partielle	4	0,01
Totaux 4				4	0,01
5 : Ordre: Pholidotes					
5.1. Famille: Manidae					
5.1.1. Manis tetradactyla	Nkake	Nkake	Partielle	7	0,02
5.1.2. Smutsia gigantea	Ikanga	Ikanga	Partielle	407	1,01
5.1.3. Smutsia tricupsis	Nkaha	Nkoonyo	Partielle	1	0,00
Totaux 5				415	1,03
6. Ordre: Primates				1.22	-,
6.1. Famille: Cercopithecidae					
6.1.1. Allenopithecus nigroviridis	Elenga	Elenga	Partielle	3	0,01
6.1.2. Cercopithecus ascanius	Nsoli	Nsoli	Partielle	27	0,07
6.1.3. Cercopithecus neglectus	Mpunga	Boluwa	Partielle	5	0,01
6.1.4. Cercopithecus wolfi					,,,,,
wolfi	Mbeka	Mbeka	Partielle	21	0,05
6.1.5. Lophocebus atterimus	Ngila	Ngila	Non	19	0,05
Total 6.1				75	0,19
6.2. Famille: Colobidae					
6.2.1. Colobus angolensis	Liyuka, Likoloto	Liuka	Partielle	21	0,05
6.3. Famille: Hominidae					
6.3.1. Pan paniscus	Elya, Engombe	Engombe	Totale	119	0,30
Totaux 6	, , ,			215	0,54
7. Ordre: Proboscidiens					
7.1. Famille: Elepnantidae					
1	Ndjowu,				
7.1.1. Loxodonta africana	Bondamba	Namba	Totale	2	0,00
Totaux 7				2	0,00
8. Ordre: Rongeurs					
8.1. Famille: Anomaluridae					
8.1.1. Anomalurus sp.	Likiyo	Lokiyo	Non	2	0,00
8.2. Famille: Hystricidae					
8.2.1. Cricetomys emimi	Botomba	Botomba	Non	14	0,03
8.3. Famille: Muroidae					
8.3.1. Atherurus africanus	Iiko	Iko	Non	324	0,81
Totaux 8				340	0,85
9. Ordre: Tubilidentata					
9.1. Famille: Orycteropodidae		1			
unime. Officeropoulauc	ı	1	1	I	

9.1.1. Orycteropus afer	Iluwo	Iluwo	Totale	100	0,25
Totaux				5032	12,54

Légende :

IKA = Indice kilométrique d'abondance

FP = Forêt primaire FPM = Forêt primaire mixte FSEC = forêt secondaire

JAC = Jachère PLT = Plantation

L'aire forestière appartient au type de forêt guinéo – congolais de basse altitude qui s'étend du Nigéria à l'Ouganda. Ces forêts comptent environ 8000 espèces de plantes parmi les quelles 80% sont endémiques (JP Van de WEGHE, 2002).

2.3 Aspect socio économiques

2.3.1 Parties prenantes intéressées

La population locale est organisée en 16 groupements et 102 villages. Les 16 groupements appartiennent à deux tribus : les Bongando (09 groupements) au nord est et les Mongo (06 groupements) au sud ouest, les deux groupes sociaux appartenant à l'ethnie Mongo et communiquant facilement entre eux. Cette population constitue la toute première partie prenante de par l'exercice des activités socio économiques dans ce bloc forestier, en l'occurrence la chasse, la pêche et la cueillette des PFNL. A ceux – ci, se joignent également des commerçants de viande de brousse qui achètent et revendent, soit dans des marchés locaux soit dans des centres très éloignés vers Kisangani, Lisala ou Boende.

Des ONG s'y intéressent également. CRL (Djolu), GACC (Djolu) et PERSE (Befale) pour l'environnement, CEDIDOU (Befale), ILDI (Djolu), CEDAP (Djolu) et RFD (Djolu) pour l'agriculture (J. Mbumba, 2004). Toutes ces structures de développement sont organisées au sein de la structure communicationnelle précitée (Point 1) comprenant 16 comités au niveau des groupements et chapeautés par un comité central au niveau du territoire de Djolu. les principaux rôles sont les suivants :

- Communication avec la population sur le programme MLW : restitution des activités MLW à la base et information sur les initiatives de développement de la base au Projet ;
- Sensibilisation de la population sur la loi sur la chasse (Journal Officiel, 1982) et le Code forestier (Journal Officiel, 2002) en vue de la conservation des espèces protégées et de l'utilisation rationnelle de celles non protégées;
- Surveillance des actions anthropiques et persuasion des braconniers et des chasseurs du bien fondé respect de la législation sur la chasse et du statut de protection des grands mammifères.

Viennent ensuite le Comité Directeur de la Société Civile de Djolu, les responsables locaux de l'église Catholique, de l'administration publique (Secteurs de Luo, Duale, Lingomo et Djolu; Territoires de Djolu et Befale; District de la Tshuapa et Province de l'Equateur), des politiciens: Sénateurs de la Tshuapa; Députés de Djolu et Befale et Ministres Provincial et National de l'ECNT. Leur autorité légale peut être mise à profit pour faire appliquer la législation sur la chasse dans cette macro zone une fois légalisée.

La Direction des Ressources Fauniques et Chasse du MECNT, le Consortium MLW et son Comité de pilotage, le bailleur USAID/CARPE et CARPE – UICN constituent les parties prenantes intéressées à la question de recherche, de conservation et gestion durable des ressources naturelles ainsi que de développement socio économique des communautés locales de ce bloc forestier (Likondo, 2005 & 2008).

2.3.2 Sentiers, axes de transport, principaux centres économiques et infrastructures.

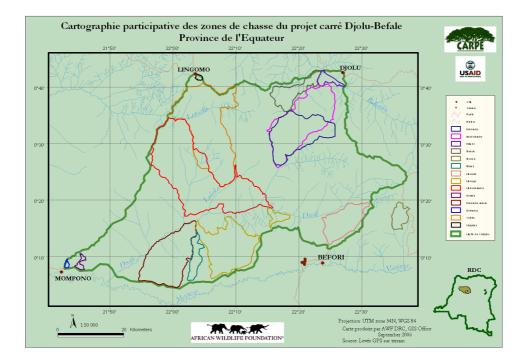
La zone forestière ne dispose que d'une piste d'aviation, non reconnue officiellement, de +/- 1000 m de longueur pour tout le territoire de Djolu et située à 04 km de cette cité. Le vaste réseau de rivières précité (voir 2.1.2) rend la zone accessible par rivière et par pirogue manuelle. Quelques routes principales relient la macro zone avec les cités majeures : Lingomo-Bongandanga; Mompono-Boende et Djolu-Yahuma. Une

piste forestière lie Lingomo à Basankusu en traversant le site de la Réserve de Faune Lomako Yokokala. Les routes principales sont de mauvaises conditions et la plupart sont accessibles seulement à pied, à vélo ou à moto. Elles requièrent une maintenance permanente. A l'intérieur de l'aire forestière, un réseau de sentiers lie les groupements les uns aux autres, en passant par divers campements de chasse ou de pêche (Likondo, 2006).

Sur l'axe routier, plusieurs bâtiments sont construits au niveau des chefs lieux du territoire de Djolu et des secteurs (Duala, Lingomo, Djolu et Luo) appartenant soit à l'église catholique (Djolu, Yalisele, Mompono et Lingomo) soit à l'administration publique ou soit utilisés comme écoles, hôpitaux et centres de santés. La plupart des ponts sont de mauvaise infrastructure ou d'une infrastructure non existante. Toutes sont construites en matériaux non durables et leur renouvellement chaque année constitue une sorte de destruction de l'habit de par la coupe d'espèces végétales que cela exige (Belani, 2004).

2.3.3 Activités socio économiques

La chasse et/ou le commerce de la viande de brousse est l'activité humaine la plus remarquée. La zone forestière est découpée en plusieurs zones de chasse. Certaines zones se chevauchent, indiquant une source potentielle de conflit au sein de la population. Il existe même des espaces sans zone de chasse.



Ces zones de chasse sont, dans certains cas, limitées par des rivières, mais pas toujours. Elles servent souvent de points de référence. Leurs surfaces varient de 2,16 à 476,39 km². Ces deux extrêmes correspondent respectivement aux groupements Bolemba et Likundj'u a Mba, situés au sud – ouest, dans le secteur administratif de Duale, Befale. Quelques fois, ces limites se chevauchent (Cas de Nkok'Olombo et Bokumbo au nord – est, Lingomo et Yoolota au nord – ouest et Likundju'a Mba). A travers la macro zone, il existe des zones spécifiques n'appartenant à aucune zone de chasse, spécialement au centre du bloc forestier. La chasse est également marquée par plusieurs campements (111, IKA = 0,28) et des pièges (275, IKA = 0,69). Durant le suivi de l'utilisation de la viande de brousse, 328 chasseurs ont été indiqués par les vendeurs. Ils pratiquent la chasse dans 172 aires forestières différentes, utilisant plus des pièges et des fusils que d'autres techniques de chasse. (Voir tableau 1).

Tableau 1: utilisation des techniques de chasse

2 00 20 00 00 00 00 00 00 00 00 00 00 00		
Techniques	Nombre d'animaux capturés	%
Chiens	21	3
Filets	16	2,6

Fusils	239	38,6
Fleches	10	1,6
Pièges	327	52,8
Non déterminés	6	1
Total	619	100

Sur son axe routier limitrophe, le carré Djolu Befale comprend 12 marchés locaux (voir tableau 2). Durant 7 semaines 619 carcasses de grands mammifères ont été collectées sur les 12 marchés villageois, pendant 123 marchés – jours. Ces carcasses représentent celles vendues au marché et non le total des captures.

Tableau 2: Number of carcasses found at the local markets

Market	Market- Day	Number of carcasses	Average / Day
Lofemba	6	15	2,5
Esangani	6	16	2,7
Bosenge	12	14	1,2
Esangani	6	15	2,5
Yongolongolo & Y'Okuwa &	24	67	2,8
Ekutana	6	62	10,3
Djolu	45	353	7,8
Yonge kali	6	6	1
Y'Osenge	6	35	5,8
Yokembe	6	36	6
Total	123	619	5,0

Cependant, les données de marché peuvent être utilisées comme indicateur de ce qui se passe dans les zones de captures. Le nombre d'animaux tués durant cette période n'est pas connu du fait que quelques spécimens ont été directement utilisés pour la consommation soit dans les campements locaux soit au niveau des villages, soit ailleurs. Plus de la moitié des carcasses ont été trouvées dans le marché villageois de Djolu, à cause de la haute fréquence de ce marché par rapport aux autres. Cependant, si l'on ramène cette fréquence au quotidien, le plus grand nombre de carcasses a été noté dans le marché d'Ekutana.

Parmi les 619 carcasses vendus et comptées dans les marchés locaux, 591 carcasses des mammifères ont été identifiées. Ces carcasses animales appartiennent à 6 ordres, 12 familles et 24 espèces parmi lesquelles 3 totalement protégées, 14 partiellement protégées et 12 non protégées.

4 espèces (Cercopithecus ascanius, Cephalophus dorsalis, Potamocherus porcus and Cricetomys emini) représentent >50% des carcasses au marché; les petits mammifères, par ex. le rat, le porc épic et céphalophe bleu, représentent seulement 15% de toutes les carcasses; les rongeurs seulement 12% des carcasses au marché, contre 36% d'artiodactyles. Ce qui indique que le bloc forestier de Djolu – Befale est en relative bonne santé (Cfr Fa, 2000).

La viande de brousse trouvée dans les marchés villageois de Djolu – Befale ne provient pas que de ce bloc forestier, mais aussi d'autres blocs forestiers environnants. En effet, toutes les 619 carcasses comptées proviennent de 172 villages parmi lesquelles 13 seulement ont été identifiés à l'intérieur de l'aire forestière de Djolu – Befale et seulement 161 proviennent du bloc forestier. Ainsi, semble ilsemble que les communautés locales le long de la route dépendent seulement à 26% des protéines animales du bloc forestier. Mais, cela n'inclut pas l'importance du bloc forestier pour les gens vivant dans la forêt. Les marchés villageois montrent seulement la vente de viande de brousse et non sa consommation.

Le prix moyen d'un kilogramme de viande de brousse est de 401,6 C F, ou US\$ 1 au taux de change de 1\$ = 420 FC, avec une variation de 75 à 484,15 CF le kilogramme. La viande des primates est en général plus chère que celles de la plupart des autres viandes de brousses (Likondo, 2006).

L'agriculture constitue également une autre activité humane pratiquée. Durant la collecte des données de base (avril – juin, 2006), nous avons compté 159 indices de présence of d'agriculture sur les of 607 indices de présence d'activités humaines (voir Tableau 3).

Tableau 3: Indices d'activités agricoles

Type of indicators	Number of indicators	%
Nouveaux champs	121	76
Anciennes plantations	3	2
Champs cultivés ou en récolte	20	12,6
Non déterminé	15	9,4
Total	159	100

La coupe de nouveaux champs est l'indice le plus fréquent. Ensuite, viennent les champs cultivées ou en récolte et enfin d'anciennes plantations. Le petit nombre d'indice de présence des plantations comparé aux champs confirme la chute de l'infrastructure agricole dans l'aire (Likondo, 2006).

En plus des données de base, une enquête menée sur les modes d'utilisation des terres pour les besoins agricoles par les communautés locales mené sur 343 ménages a révélé que :

- La composition moyenne des ménages des agriculteurs du Carré Djolu Befale est de 6 individus, soit 1 homme, 1 femme et 4 enfants par ménage agricole;
- Le besoin de terre pour les activités agricoles se chiffre à 0,56 ha par ménage agricole par an et à 4,06 ha durant un cycle complet de 07 ans de mise en jachère;
- Le type de couvert végétal déboisé pour les besoins agricoles par les ménages est composé des jachères (91,49%), suivies des forêts primaires et secondaires (9%);
- 18 types de cultures utilisées par la population ont été inventoriés, le manioc et le mais se classant en tête, suivis de la courge, de l'igname et de l'ananas, etc. ;
- L'examen de la distance parcourue de la maison au champ par les ménages agricoles, de la superficie de terres cultivées ainsi que du type d'habitat projeté pour les années à venir montre une tendance vers la destruction de l'habitat (forêt primaire) et non une stabilisation de la zone agricole.

Au regard de ces résultats, l'introduction des semences améliorées telles que du manioc et du riz irrigué (au lieu du riz des montagnes) ainsi qu'une amélioration de la fertilité des jachères par introduction des légumineuses ont été suggérées (Likondo, 2007).

2.3.4 Menaces, défis futurs et tendances pouvant affecter les ressources

La chasse et l'agriculture demeurent les principales activités humaines menaçant la biodiversité de cette macro zone. En effet, sur les 401,36 km de recce parcourus lors des recensements biologiques, 111 campements de chasse ont été observés. Autour de ces campements, 272 pièges. Ainsi que des indices de présence d'agriculture en profondeur de la forêt. (Likondo, 2006, idem). Des conflits fonciers au niveau de tous les groupements menacent également la gestion participative des ressources naturelles dans le bloc forestier¹. Ils constituent un défi majeur qu'il faudra résoudre avant le micro zonage. La légalisation du statut du bloc forestier constitue une contrainte légale majeure à la concrétisation de la vision de la mise en

Yoolota et Lingomo: violation de la zone de chasse de Lingomo par Yoolota

Likundju'a Mba et Bmwa'a Nkoy: violation du site de chasse Tokoka par Likundju'a Mba

Bomwa'a Nkoy et Enkala Nkoy : vioation de la zone de chasse d'Enkala Nkoy (Voir conflit d'abattage d'éléphant)

Enkala Nkoy et Bolemba: violation de la zone de chasse d'Enkala Nkoy

Enkala Nkoy et Bokumbe Lokole : Duale ou ailleurs ? Bokumbe okole, Moma et Lokongo : Dispute du site Ileki ?

Likongo et Yaama: dispute du triangle 32-7-15

Likongo et Likonda : violation de la zone de chasse de Likonda par Likongo Likonda et Bokumbo : violation de la zone de chasse de Likonda par Bokumbo

Bokumbo et Nkok'Olombo: chevauchement des zones de chasse

Nkok'Olombo et Biimbi : violation de la zone de chasse de Nkok'Olombo par Biimbi

¹ Biimbi et Nkole : Bolombo ou Iyate et Lokinda ? Nkole et Yoolota : Bangantolo ou Beoloolo befe ?

place de la foresterie communautaire. L'ignorance de la composition démographique constitue une difficulté principale à l'orientation des investissements et en appelle à un recensement de la population humaine du carré Djolu Befale, le dernier recensement datant de 1984.

3 Les conditions désirées et objectifs

Les conditions désirées de cette macrozone s'intègrent dans le cadre de celles de l'ensemble du Landscape MLW: faire de l'aire forestière une macro zone viable dans laquelle la désirabilité sociale, la profitabilité économique et la connectivité écologique sont assurées.

Pour atteindre cette vision, les objectifs globaux suivants devront être atteints, après discussion avec ll'équipe de planification et les représentants des parties prenantes au sein du CaDjoBe :

- 1. Disponibiliser 15% du terroir en vue de servir de corridor migratoire assurant la connectivité entre la RFLY et la RSL;
- 2. Orienter une autre portion de terre à servir de fonction écologique de terres marécageuses dans les bordures de grandes rivières ;
- 3. Réserver 10 ha par ménage sur une bande de 02 à 05 km de terre de part et d'autre de l'axe routier dans les complexes ruraux en vue de satisfaire les besoins agricoles ;
- 4. Affecter le reste de terres à la chasse, la pêche, la cueillette des produits forestiers non ligneux en vue de répondre au bien être social de la population riveraine.

4 Stratégie pour atteindre les objectifs

Tache	Stratégie pour accomplir la	Période pour accomplir la
	tache	tâche
Planifier les conditions désirées,	Atelier avec les représentants des	1er trimestre
les objectifs et les directives avec	parties prenantes sur le	
les parties prenantes	CBNRM2 LUPP	
Micro zonage des quatre	Identification, cartographie et	2ème & 3ème trimestres
vocations d'utilisation des terres	géo référence participatives des	
proposées (voir objectifs)	micros zones identifiées	
Développer les activités à mettre	Atelier avec les représentants des	4 ^{ème} trimestre
en œuvre avec calendrier de mise	parties prenantes sur la	
en œuvre et de suivi.	planification des microzones	

5 Equipe de planification : responsabilités et rôles

5.1 Chef d'équipe

Le rôle principal du chef d'équipe consistera à guider l'ensemble du processus de planification. A cet effet, il aura les responsabilités suivantes :

- Identifier l'équipe de planification et définir les rôles de chaque membre de l'équipe,
- Identifier les principales lacunes d'information dans l'élaboration du Plan de gestion et les inclure dans le document stratégique de planification
- Réunir l'équipe de planification et les intéressés afin de définir, formuler et prioriser les conditions désirées, les objectifs, les directives pour l'ensemble de la macro zone, identifier les micro zones et définir les objectifs et les directives pour chacune d'elles
- Décrire les défis et possibilités associés à la réalisation de chaque objectif
- Rédiger le plan de gestion et le soumettre à l'autorité compétente
- Mettre en œuvre, suivre, évaluer réviser et mettre à jour le plan

Le chef d'équipe travaillera à temps plein et durant toute la durée d projet. Cette expertise pourra être puisée de l'AWF.

5.2 Spécialiste en GIS

• L'exercice sera en rapport avec le micro zonage dans l'aire et sur base de la distribution spatiale de différentes micro zones. Cette expertise proviendra d'AWF.

• Les résultats du travail de cette expertise pourront contribuer la production de la carte de micro zonage.

Le spécialiste en GIS travaillera à temps partiel et pendant toute la durée du projet.

5.3 Socio - anthropologue

- Repérer d'autres intéressés (parties prenantes)
- Contribuer à l'établissement d'une stratégie de participation publique (identification des intérêts et des groupes d'intérêts et la stratégie de leur participation)

Le socio – anthropologue travaillera pendant 03 mois et à temps plein. Son expertise pourra être provenir de SNV

5.4 Spécialiste en Genre

• Cette expertise est requise pour identifier le rôle genre et minorité et son implication dans le processus de planification de l'utilisation des terres. Elle pourra provenir de REFADD

Le spécialiste en genre travaillera pendant 03 mois et à temps plein

5.5 Juriste

- Analyser le processus légal existant pour l'approbation du Plan de gestion des Forêts communautaires
- Evaluer le statut juridique de l'extension proposée

Comme pour le spécialiste en GIS, le juriste travaillera à temps partiel et durant toute la durée du projet. Cette expertise proviendra de l'AWF

5.6 Plate dorme des ONG locales

En vue d'assurer la communication du programme, le structure communicationnelle susmentionnée (CADJOBE) servira d'interface avec la population et pour assurer ainsi son implication dans le processus de planification de l'utilisation des terres. Cette structure sera impliquée dans toutes les activités sur me terrain.

6 Analyse du processus légal pour l'approbation du PG des CBNRM

6.1 Statut juridique actuel et futur de l'aire :

D'après le Code Forestier Congolais, le bloc forestier ciblé revêt le statut juridique de Forêt protégée². C'est-à-dire que c'est un espace forestier qui n'est ni classée ni considérée comme forêt de production permanente. La vision de la communauté locale est que ce bloc forestier soit classé comme réserve, mais une réserve gérée par les communautés, donc une réserve communautaire.

6.2 Plan d'action envisagée pour que la macro zone dispose du statut légal

Jusqu'à présent les textes d'application en matière de foresterie communautaire ne sont pas encore pris. A la réunion du comité technique de validation des textes d'application du code forestier, le Secrétaire général a levé l'option selon laquelle, ces textes compte tenu de la difficulté qu'on a à cerner la notion de foresterie communautaire et des divergences d'opinion qu'il y a autour de la question seront examinés plus tard, on fini d'abord les autres. Donc jusque là, ta question demeure sans réponse. (Francis Mbenda, 21 juillet 2008).

En attendant que les mesures d'application relatives soient prises, la stratégie suivante a été envisagée :

• Organisation des communautés locales en une structure de communication et de gestion durable des ressources naturelles. Cette organisation a déjà été faite (Octobre 2005) ;

² Code forestier Congolais

- Légalisation du statut de la structure auprès des autorités politico administratives (AT, CDD, PROGOU, MinJust et Présidence) : Agrément provisoire du PROGOU déjà obtenue.
- Négociation avec la Direction des Ressources Fauniques en vue de la signature d'un contrat de gestion de la macro zone
- Formulation de la demande d'octroi du bloc forestier à la communauté riveraine au Ministère de Tutelle

6.3 Personne à contacter au sein du MECNT par l'équipe de planification

Pour suivre le dossier de légalisation, il faudra contacter le Directeur juridique du Ministère, actuellement Monsieur Vundu. Il faudra aussi associer le Conseiller Chargé de Forêt du Ministre de l'Environnement

6.4 Calendrier de stratégie de désignation officielle

Mois	Tache	Stratégie
01er	Demande de la personnalité juridique auprès du	Introduction et suivi du dossier auprès du
trimestre	Ministère de la Justice	Ministre de la justice par le Chef d'équipe
		et le conseiller juridique
02ème	Négociation avec la Direction des Ressources	Réunions de concertation avec la DRFC :
trimestre	Fauniques en vue de la signature d'un contrat de	Conseiller juridique, chef d'équipe et
	gestion de la macro zone	présidents des ONG GACC et PERSE
03ème et	Formulation de la demande d'octroi du bloc	Introduction et suivi du dossier auprès du
04ème	forestier à la communauté riveraine au Ministère	Ministre de la justice par le Chef d'équipe
trimestres	de Tutelle	et le conseiller juridique

6.5 Proposition de désignation de l'aire protégée

Le projet d'arrêté portant légalisation du statut du bloc forestier sera rédigé par le conseiller juridique de l'AWF et par celui du Ministre de l'ECNT

7 Stratégie de participation publique

Tache	Stratégie pour accomplir la	Stratégie de participation
	tache	publique
Planifier les conditions désirées,	Atelier avec les représentants des	Les parties prenantes seront
les objectifs et les directives avec	parties prenantes sur le	impliquées à travers leurs
les parties prenantes	CBNRM2 LUPP	représentants au sein du
		CADJOBE
Micro zonage des quatre	Identification, cartographie et	A part les représentants des
vocations d'utilisation des terres	géo référence participatives des	couches des la société au travers
proposées (voir objectifs)	micros zones	du CADJOBE, les autres
		couches de la société seront
		impliquées à travers les Cadres
		de Concertation et les points de
		chute de Djolu et Befale
Développer les activités à mettre	Atelier avec les représentants des	Les parties prenantes seront
en œuvre avec calendrier de mise	parties prenantes sur la	impliquées à travers leurs
en œuvre et de suivi.	planification des micro zones	représentants au sein du
		CADJOBE